

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE.

SNC-LAVALIN ANNONCE SES RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2015

Faits saillants du premier trimestre de 2015

- **Résultat net de 104,4 millions \$ (0,68 \$ par action après dilution)**
- **Résultat net ajusté provenant d'I&C⁽¹⁾ de 56,8 millions \$ (0,38 \$ par action après dilution)**
- **Carnet de commandes de 11,6 milliards \$ au 31 mars 2015**
- **Trésorerie et équivalents de trésorerie de 1,1 milliard \$ au 31 mars 2015**
- **Perspectives maintenues pour le RPA ajusté provenant d'I&C⁽²⁾ en 2015**

Montréal, le 7 mai 2015 --- Le Groupe SNC-Lavalin inc. (TSX: SNC) annonce aujourd'hui ses résultats du premier trimestre terminé le 31 mars 2015.

Sommaire des résultats financiers du premier trimestre de SNC-Lavalin

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)	Premier trimestre	
	2015	2014
Produits par activité		
Services	869 588	503 605
Ensembles	977 986	610 156
O&M	357 421	375 180
ICI	52 070	231 208
	2 257 065	1 720 149
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin		
Provenant d'I&C	67 021	30 803
Provenant des ICI	37 359	63 787
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	104 380	94 590
Résultat net attribuable à des participations ne donnant pas le contrôle	445	102
Résultat net	104 825	94 692
Résultat dilué par action (\$)		
Provenant d'I&C	0,44	0,20
Provenant des ICI	0,24	0,42
	0,68	0,62
Carnet de commandes par activité		
Services	4 531 100	1 604 300
Ensembles	5 156 900	4 780 900
O&M	1 943 100	1 988 900
	11 631 100	8 374 100
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 097 765	1 060 041



Résultat net ajusté du premier trimestre de SNC-Lavalin

(en milliers de dollars canadiens)	Premier trimestre	
<i>Voir le rapprochement à la figure 1</i>	2015	2014
Résultat net déclaré	104 380	94 590
Résultat net déclaré provenant d'I&C	67 021	30 803
Résultat net ajusté provenant d'I&C	56 817	31 503
Résultat net déclaré provenant des ICI	37 359	63 787
Résultat net ajusté provenant des ICI	37 359	63 787
Résultat net ajusté	94 176	95 290

« Nous avons le plaisir de présenter les résultats du premier trimestre, qui ont commencé à montrer les capacités et la solidité de notre plateforme spécialisée en I&C. Avec un carnet de commandes bien rempli, nous continuons de tirer parti de notre expertise plus vaste dans les domaines pétrolier et gazier, comme en témoignent les deux contrats d'investissement de maintien annoncés récemment, signés avec une grande pétrolière au Moyen-Orient. Nous sommes également très heureux que le Groupe Signature sur le Saint-Laurent, dont SNC-Lavalin fait partie, ait été sélectionné par le gouvernement du Canada comme soumissionnaire privilégié pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et les travaux de réfection à effectuer pour réaliser le nouveau pont dans le cadre du projet de corridor pour le Saint-Laurent », a déclaré Robert G. Card, président et chef de la direction, Groupe SNC-Lavalin inc. « Nous avons également annoncé récemment des changements organisationnels qui visent à optimiser nos opérations. La création du poste de chef de l'exploitation qu'occupera Neil Bruce, notre processus amélioré d'étude et d'approbation des soumissions et des mesures de contrôle des coûts plus efficaces nous permettront d'optimiser notre exploitation et de mieux respecter les engagements envers toutes les parties prenantes, à mesure que nous harmonisons encore davantage la structure de nos activités avec nos marchés. Nous poursuivrons également notre stratégie de monétisation d'actifs arrivés à maturité dans notre portefeuille d'ICI. Nous continuons résolument nos démarches en vue de vendre notre participation restante dans l'Autoroute 407 et avons fait appel à des conseillers financiers pour nous assister. Parallèlement, nous accélérons le processus visant à dégager la valeur maximale de nos actifs d'ICI restants, et optimisons la structure de gestion de nos actifs financiers à mesure que nous développons ce secteur d'activité. »

« Au premier trimestre, nous avons racheté certaines de nos actions, et nous prévoyons être plus actifs dans notre programme de rachat actuel, conformément à la loi et en fonction de la conjoncture du marché. Nous avons aussi annoncé aujourd'hui notre intention de renouveler et d'augmenter notre offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de nos activités sous réserve des approbations réglementaires. Dans les circonstances actuelles, nous estimons que le rachat d'actions ordinaires représente une utilisation judicieuse de nos fonds qui est au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires », a ajouté M. Card.

Résultats du premier trimestre

Au premier trimestre de 2015, SNC-Lavalin a déclaré un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin de 104,4 millions \$ (0,68 \$ par action après dilution), comparativement à 94,6 millions \$ (0,62 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2014.

Le résultat net provenant des activités d'ingénierie et de construction, et d'opérations et maintenance (« I&C ») au premier trimestre de 2015 s'est établi à 67,0 millions \$ (0,44 \$ par action après dilution), par rapport à 30,8 millions \$ (0,20 \$ par action après dilution) au premier de trimestre de 2014. Les résultats provenant d'I&C au premier trimestre de 2015 incluaient :



- un gain ponctuel net de change de 37,0 millions \$ (32,6 millions \$ après impôts, soit 0,21 \$ par action après dilution);
- un amortissement d'immobilisations incorporelles de 21,0 millions \$ (16,0 millions \$ après impôts, soit 0,11 \$ par action après dilution) liées à l'acquisition de Kentz;
- des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration de 7,9 millions \$ (6,0 millions \$ après impôts, soit 0,04 \$ par action après dilution) liés à l'acquisition de Kentz;
- des charges de 0,5 million \$ (0,4 million \$ après impôts, soit 0,00 \$ par action après dilution) liées au plan de restructuration et de rationalisation annoncé le 6 novembre 2014;

Les résultats provenant d'I&C au premier trimestre de 2014 incluaient :

- des coûts de restructuration de 1,2 million \$ (0,7 million \$ après impôts, soit 0,00 \$ par action après dilution), principalement attribuables à la réorganisation des activités européennes de la Société, y compris la cession et la fermeture de certains bureaux.

Le résultat net ajusté provenant d'I&C, exclusion faite des éléments susmentionnés, s'est établi à 56,8 millions \$ (0,38 \$ par action après dilution) au premier trimestre de 2015, comparativement à 31,5 millions \$ (0,20 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2014. La hausse est principalement attribuable à un apport plus élevé des secteurs Pétrole et gaz, Énergie, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancé par un apport moins élevé du sous-secteur Opérations et maintenance. Le sous-secteur Infrastructure et construction a enregistré un résultat avant intérêts et impôts (RAII) négatif au premier trimestre de 2015, comparativement au RAI positif enregistré au premier trimestre de 2014, dû au fait que les résultats de 2014 comprenaient le renversement d'une provision pour risques précédemment enregistrée au titre d'un projet en Libye. La hausse constatée dans le secteur Pétrole et gaz est principalement attribuable au RAI supplémentaire provenant de Kentz, dont l'acquisition a été finalisée le 22 août 2014. La hausse dans le secteur Énergie est surtout attribuable à une révision favorable des prévisions pour un projet d'envergure, et la hausse constatée dans le secteur Mines et métallurgie est principalement attribuable à une diminution des FVGA.

Le résultat net provenant des investissements dans des concessions d'infrastructure (« ICI ») et le résultat net ajusté provenant des ICI se sont établis, au premier trimestre terminé le 31 mars 2015, à 37,4 millions \$ (0,24 \$ par action après dilution), comparativement à 63,8 millions \$ (0,42 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2014. Cette baisse est principalement attribuable à la cession d'AltaLink et d'Astoria en 2014, d'où un résultat net nul en 2015 provenant de ces actifs cédés, partiellement contrebalancée par un dividende reçu plus élevé provenant de l'Autoroute 407.

Les produits au premier trimestre de 2015 ont augmenté de 31,2 % et sont passés à 2,3 milliards \$, principalement en raison d'un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, attribuable aux produits générés dans les catégories Services et Ensembles par Kentz, dont l'acquisition a été finalisée le 22 août 2014, ainsi qu'à un apport plus élevé du secteur Énergie, du fait que la Société n'est plus tenue d'éliminer les produits provenant d'I&C générés entre elle et AltaLink, depuis la cession de sa participation au quatrième trimestre de 2014. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par une diminution des produits provenant des ICI, principalement attribuable à la cession d'AltaLink.

Les frais de vente, généraux et administratifs (« FVGA ») ont totalisé 206,7 millions \$ au premier trimestre terminé le 31 mars 2015, comparativement à 186,8 millions \$ pour la période correspondante de 2014, en raison surtout de FVGA supplémentaires provenant de Kentz, dont l'acquisition a été finalisée le 22 août 2014.

La Société a constaté au premier trimestre de 2015 des charges de 0,5 million \$ (0,4 million \$ après impôts) liées au plan de restructuration et de rationalisation annoncé le 6 novembre 2014 et destiné à harmoniser ses activités avec sa stratégie de croissance et la conjoncture économique des marchés. La Société poursuit



la mise en œuvre de son plan de restructuration et de rationalisation, qui devrait résulter en des charges d'environ 45 millions \$ (après impôts) dans les 11 prochains mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 1,1 milliard \$ au 31 mars 2015, par rapport à 1,7 milliard \$ au 31 décembre 2014.

À la fin de mars 2015, le carnet de commandes s'est établi à 11,6 milliards \$, comparativement à 8,4 milliards \$ à la fin de mars 2014 et à 12,3 milliards \$ à la fin de décembre 2014. Cette augmentation par rapport à mars 2014 est surtout attribuable au carnet de commandes des catégories Services et Ensembles, grandement bonifié par l'ajout du carnet de commandes de Kentz, en partie contrebalancé par une légère diminution dans la catégorie O&M.

Perspectives pour 2015

La Société maintient ses perspectives déjà annoncées pour 2015, selon lesquelles le RPA ajusté provenant d'I&C⁽²⁾ devrait se situer entre 1,30 \$ et 1,60 \$.

Le RPA ajusté provenant d'I&C exclut un gain ponctuel net de change de 33 millions \$ (après impôts) comptabilisé au premier trimestre de 2015, des charges liées au plan de restructuration et de rationalisation, ainsi que l'amortissement d'immobilisations incorporelles et des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Kentz en 2014. L'amortissement devrait résulter en une charge après impôts d'environ 65 millions \$, alors que les charges liées au plan de restructuration et de rationalisation, et les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration devraient se chiffrer à environ 60 millions \$ (après impôts).

Les perspectives pour 2015 sont principalement fondées sur la prévision selon laquelle les secteurs Pétrole et gaz, et Énergie, compte tenu essentiellement de l'acquisition de Kentz et de leur carnet de commandes actuel, devraient fournir les apports les plus importants au résultat net, alors que le sous-secteur Infrastructures et construction continuera de présenter des défis pendant tout l'exercice 2015.

La Société a revu ses perspectives de 2015 pour le RPA déclaré en vertu des IFRS, qui devrait se situer entre 1,80 \$ et 2,10 \$, plutôt qu'entre 1,60 \$ et 1,90 \$, pour refléter le gain ponctuel net de change comptabilisé au premier trimestre de 2015.

Les perspectives ci-dessus demeurent fondées sur les hypothèses et les méthodes décrites dans le rapport de gestion de 2014 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats »; elles devraient être lues en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » ci-dessous et sont assujetties aux risques et incertitudes énoncés aux présentes, décrits plus en détail dans les documents d'information publiés par la Société.

Dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré aujourd'hui un dividende en espèces de 0,25 \$ par action, payable le 4 juin 2015 aux actionnaires inscrits le 21 mai 2015. Ce dividende est un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le résultat.

Assemblée annuelle des actionnaires et conférence téléphonique

L'assemblée annuelle des actionnaires de SNC-Lavalin se tiendra aujourd'hui à 11 h heure avancée de l'Est, (HAE) au Théâtre St-James, 265, rue Saint-Jacques Ouest, à Montréal (Québec). Elle sera webdiffusée en direct à l'adresse <http://www.icastpro.ca/esnc150507>.

SNC-Lavalin tiendra également une audioconférence aujourd'hui à 14 h 45 HAE, afin de parler des résultats du premier trimestre. Les numéros téléphoniques pour y accéder sont le 1 866 530 1553 en Amérique du Nord, le 416 847 6330 à Toronto, le 514 223 0614 à Montréal, le 080 0279 0444 au Royaume-Uni, et le 180



099 2284 en Irlande. Une présentation des résultats du premier trimestre de 2015 sera mise en ligne sur le site Web de SNC-Lavalin à l'adresse www.snclavalin.com/fr/ sous l'onglet « Investisseurs » à la rubrique « Trousse de l'investisseur », environ une heure avant le début de l'audioconférence. Un enregistrement sera également mis en ligne sur notre site Web dans les 24 heures qui suivront.

À propos de SNC-Lavalin

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est l'un des plus grands groupes d'ingénierie et de construction au monde, et un acteur de premier plan en matière de propriété d'infrastructures. À partir des bureaux situés dans plus de 50 pays, le personnel de SNC-Lavalin fournit des services d'IAC et d'IAGC aux clients dans divers secteurs, dont les suivants : mines et métallurgie, pétrole et gaz, infrastructures et énergie verte. SNC-Lavalin s'occupe aussi du financement et des services d'exploitation et d'entretien pour assurer une prise en charge complète des projets. www.snclavalin.com

⁽¹⁾ Voir la figure 1

⁽²⁾ Le RPA ajusté provenant d'I&C est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant d'I&C, exclusion faite des gains ponctuels nets de change, des charges liées à la restructuration et à la rationalisation, ainsi que de l'amortissement d'immobilisations incorporelles et des frais connexes à l'acquisition et des coûts d'intégration engagés à la suite de l'acquisition de Kentz en 2014, par action ordinaire de SNC-Lavalin. Les activités regroupées sous I&C sont définies dans les états financiers et le rapport de gestion de 2014 de la Société. Le terme « RPA ajusté provenant d'I&C » n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. Il pourrait donc ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Le RPA ajusté provenant des activités d'I&C, une mesure financière non conforme aux IFRS, est un indicateur du rendement financier des activités d'I&C de l'entité. La direction utilise cette mesure pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction croit que certains investisseurs utilisent cet indicateur, en plus des mesures habituelles préparées conformément aux IFRS, pour évaluer le rendement de la Société.

⁽³⁾ Dans le présent document, le RAll est défini comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat. Le RAll sectoriel et sous-sectoriel est défini comme la marge brute moins i) les frais de vente, généraux et administratifs directement associés et ii) les participations ne donnant pas le contrôle, avant impôts. Les frais de vente, généraux et administratifs corporatifs qui ne sont pas directement associés à des projets ou à des secteurs, les coûts de restructuration, la dépréciation du goodwill, les frais connexes à l'acquisition et les coûts d'intégration, ainsi que l'amortissement des immobilisations incorporelles, ne sont pas attribués aux secteurs de la Société. Les termes « RAll », « RAll sectoriel » et « RAll sous-sectoriel » n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. Ils pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Le RAll et le RAll sectoriel et sous-sectoriel, des mesures financières non conformes aux IFRS, sont des indicateurs de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités opérationnelles avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. La direction utilise ces mesures pour comparer le rendement financier de la Société d'une période à l'autre d'une manière plus significative. La direction croit que certains investisseurs utilisent ces indicateurs, en plus des mesures habituelles préparées conformément aux IFRS, pour évaluer le rendement de la Société.



Figure 1: Rapprochement du résultat net déclaré en vertu des IFRS et du résultat net ajusté

	Résultat net déclaré	Charges liées au plan de restructuration et de rationalisation annoncé le 6 novembre 2014	Acquisition de Kentz		Autres coûts de restructuration (constatés avant le 6 novembre 2014)	Gain ponctuel net de change	Résultat net ajusté
			Frais connexes à l'acquisition et coûts d'intégration	Amortissement des immobilisations incorporelles			
Premier trimestre de 2015							
<i>En M\$</i>							
I&C	67,0	0,4	6,0	16,0	-	(32,6)	56,8
ICI	37,4	-	-	-	-	-	37,4
	104,4	0,4	6,0	16,0	-	(32,6)	94,2
<i>Par action après dilution (\$)</i>							
I&C	0,44	0,00	0,04	0,11	-	(0,21)	0,38
ICI	0,24	-	-	-	-	-	0,24
	0,68	0,00	0,04	0,11	-	(0,21)	0,62
Premier trimestre de 2014							
<i>En M\$</i>							
I&C	30,8	-	-	-	0,7	-	31,5
ICI	63,8	-	-	-	-	-	63,8
	94,6	-	-	-	0,7	-	95,3
<i>Par action après dilution (\$)</i>							
I&C	0,20	-	-	-	0,00	-	0,20
ICI	0,42	-	-	-	-	-	0,42
	0,62	-	-	-	0,00	-	0,62

Énoncés prospectifs

Dans le présent communiqué de presse et ci-après, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Les énoncés contenus dans le présent communiqué faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes ou de termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « économie de coûts », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir », « projeter » ou « synergies », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Ils comprennent également les énoncés liés aux éléments suivants : i) les dépenses d'investissement futures, les produits, les charges, les bénéfices, les résultats économiques, l'endettement, la situation financière, les pertes et les projets à venir; et ii) les stratégies d'affaires et de gestion, l'expansion et la croissance des activités de la Société ainsi que les synergies potentielles découlant de l'Acquisition. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle



prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les perspectives pour 2015 dont il est fait mention dans le présent communiqué de presse constituent de l'information prospective; elles ont été établies selon la méthode décrite dans le rapport de gestion 2014 de la Société à la rubrique « Comment nous établissons le budget et nos prévisions à l'égard des résultats », et sont assujetties aux risques et aux incertitudes décrits dans les documents d'information publiés par la Société. Les perspectives pour 2015 ont pour objet de fournir au lecteur une indication des attentes de la direction, à la date du présent communiqué de presse, concernant le rendement financier futur de la Société, mais le lecteur doit savoir que ces renseignements peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date de ce communiqué. Les hypothèses sont posées tout au long du rapport de gestion 2014 de la Société (particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du rapport de gestion 2014 de la Société), et ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2015 de la Société. Les perspectives pour 2015 supposent également que les accusations portées en vertu des lois fédérales contre la Société et ses filiales indirectes SNC-Lavalin International inc. et SNC-Lavalin Construction inc. le 19 février 2015 n'auront pas d'impact négatif significatif sur les activités de la Société en 2015. Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent significativement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) depuis le 19 février 2015, la Société fait face à un chef d'accusation de corruption en vertu de la LCAPE et à un chef d'accusation de fraude en vertu du Code criminel (Canada). La Société est également assujettie à d'autres enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces accusations et enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujetti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnels qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux de nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables



sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) la Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer les activités de Kentz dans celles de SNC-Lavalin et de réaliser les avantages prévus découlant de l'Acquisition; x) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; y) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; z) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; aa) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; bb) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; cc) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; dd) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et ee) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats », et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du rapport de gestion 2014 de la Société, qui ont été mises à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2015 de la Société.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué reflètent les attentes de la Société en date de ce dernier, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

Renseignements supplémentaires

Investisseurs

Denis Jasmin
Vice-président, Relations avec les investisseurs
514-393-8000, poste 57553
Denis.Jasmin@snclavalin.com

Médias

Louis-Antoine Paquin
Gestionnaire, Relations avec les médias
Communications mondiales d'entreprise
514-393-8000, poste 54771
Louis-Antoine.Paquin@snclavalin.com

Il est possible de consulter les états financiers consolidés et le rapport de gestion de SNC-Lavalin, ainsi que d'autres documents financiers pertinents, sous l'onglet Investisseurs du site Web de la Société au www.snclavalin.com. Ces documents et d'autres rapports de la Société se trouvent également sur le site Web tenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com.